



L'APRÈS-ROME

UNE UNION INVESTIE DANS LES GRANDS ENJEUX ET EN RETRAIT SUR LES DOSSIERS DE MOINDRE IMPORTANCE



«Oui, je suis partisan d'une Europe plus forte dans certains domaines. Mais je ne pense pas que "plus d'Europe" dans le seul but d'avoir plus d'Europe soit la solution. Je veux une Europe meilleure. Une Europe très investie dans les grands enjeux et plus en retrait sur les dossiers de moindre importance. Lorsque je serai président de la prochaine Commission, c'est à cela précisément que j'œuvrerai. Cela signifie que nous arrêterons de réglementer tous les détails et chaque aspect de la vie quotidienne de nos citoyens.»

Jean-Claude Juncker, 19 mai 2014

L'action de la Commission Juncker est centrée sur un ensemble de [dix priorités politiques](#). Cette approche consiste à n'agir que dans les domaines où l'UE apporte une valeur ajoutée, les autres questions relevant de la compétence des autorités nationales et locales.

Pour pouvoir produire des résultats dans les domaines où ils sont le plus nécessaires, il faut que les institutions de l'UE coopèrent étroitement, en particulier lorsqu'il s'agit du processus législatif. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à convenir chaque année d'un certain nombre de propositions relevant d'un traitement prioritaire dans le cadre du processus législatif. La toute première [déclaration commune](#) sur les priorités législatives de l'UE pour 2017 a été signée le 13 décembre 2016 par les trois institutions de l'UE.

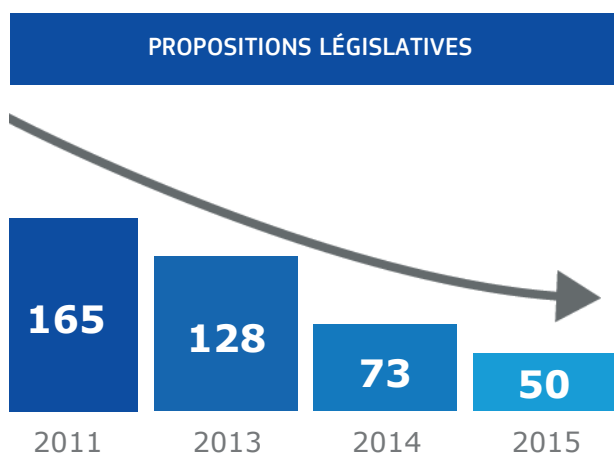
La déclaration de Rome:

*«Nous travaillerons de concert au niveau qui fait réellement la différence, que ce soit au niveau de l'Union européenne ou au niveau national, régional ou local, et dans un esprit de confiance et de coopération loyale, à la fois entre États membres et entre ceux-ci et les institutions de l'UE, dans le respect du principe de subsidiarité. Nous assurerons la marge de manœuvre nécessaire aux différents niveaux pour renforcer le potentiel d'innovation et de croissance de l'Europe. **Nous voulons que l'Union joue un rôle majeur dans les dossiers de première importance et s'investisse moins dans les dossiers de moindre importance.** Nous œuvrerons en faveur d'un processus décisionnel démocratique, efficace et transparent, qui donne de meilleurs résultats.»*

Comme indiqué dans le **livre blanc sur l'avenir de l'Europe**, la prise de décision au niveau le plus approprié est illustrée, notamment, par la réforme du régime des aides d'État menée par la Commission, grâce à laquelle 90 % de toutes les décisions en la matière sont prises par les autorités nationales, régionales et locales. Une Europe très investie dans les grands enjeux signifie aussi que la Commission ne réglemente plus les bouteilles d'huile d'olive ou les pommeaux de douche, mais se concentre sur ce qui peut être mieux accompli ensemble plutôt que séparément, qu'il s'agisse de faire face à la crise des réfugiés, de sécuriser nos frontières extérieures, ou encore de mener la lutte contre le changement climatique.

C'est l'approche au cœur du **programme «Mieux légiférer» de la Commission**, qui prévoit également un contrôle régulier de la législation de l'UE afin d'assurer son adéquation à sa finalité et le retrait des actes législatifs obsolètes. *legislation is checked regularly to see whether it is fit for purpose and outdated legislation is withdrawn.*

Nombre de propositions législatives (période 2011-2015)

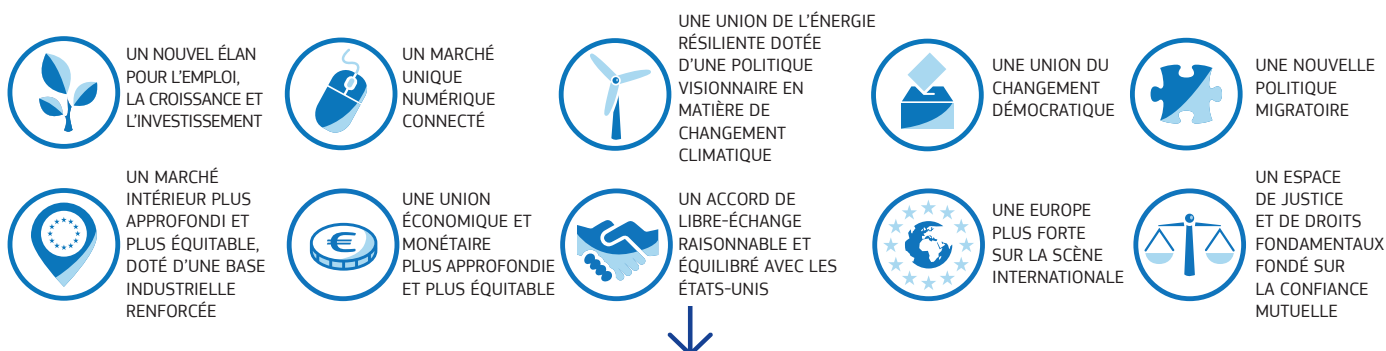


L'amélioration de la réglementation en chiffres (période 2015-2017)



LA VOIE À SUIVRE

Les 10 priorités de la Commission Juncker continueront à servir de base aux programmes de travail annuels de la Commission.



L'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» conclu par le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne, qui est entré en vigueur en 2016, marque une avancée importante dans la culture d'amélioration de la réglementation.

Les trois institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement européen et Conseil de l'UE) ont désormais amélioré leur coopération afin de concrétiser les priorités législatives convenues sur la base d'une déclaration commune concernant les priorités pour 2017, signée par les présidents de ces trois institutions. Au niveau politique, la mise en œuvre de la déclaration commune fera l'objet d'un suivi conjoint et régulier lors de réunions des présidents des trois institutions qui se tiendront en mars, en juillet et en novembre 2017.



Nous sommes à l'écoute des citoyens et des parties concernées tout au long du cycle politique, via les consultations publiques, la plateforme REFIT (réglementation affûtée), le portail web «Aidez-nous à réduire les formalités» et les dialogues avec les citoyens.



Dorénavant, les **analyses d'impact** peuvent être réalisées non seulement au début du processus d'élaboration des politiques, mais aussi lorsqu'une proposition de la Commission est modifiée.



Un comité indépendant d'examen de la réglementation garantit la qualité des travaux d'analyse d'impact.



Le principe de subsidiarité est renforcé par **une écoute plus attentive des parlements nationaux**. Les commissaires ont effectué plus de 400 visites dans les parlements nationaux.